

19 FEV. 2014 31E

Bruxelles, 1 8 FEV. 2014

(3) ·

La Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

> Cellule Sécurité alimentaire et Agriculture Emmanuel AUQUIER Emmanuel.auquier@laruelle.fgov.be

Tél.: 02/541 63 63

Monsieur Marc FICHERS

Secrétaire Général Nature et Progrès ASBL Rue de Dave, 520 5100 JAMBES

Vos courriers du : 6 et 12 février 2014

<u>Vos références :</u> N&P/60015-19/MAF <u>Nos références :</u> AGRI/JFH/EA/ASM/90071-227 Annexe(s):

090360

Objet: Le Maïs génétiquement modifié TC 1507

Monsieur le Secrétaire Général,

Vos courriers des 6 et 12 février dernier me sont bien parvenus et ont retenu ma meilleure attention.

J'ai bien noté vos arguments contre l'autorisation du maïs susmentionné.

Néanmoins, comme vous le savez, compte-tenu de la réalité institutionnelle de notre pays, la position de la Belgique doit être définie en concertation par les Ministres fédéraux et régionaux compétents. Aucun consensus n'a pu être dégagé entre ces parties lors de la réunion de coordination en vue de déterminer une position.

Tenant compte de ce qui précède, la Belgique a décidé, lors du Conseil Affaires générales de ce 11 février 2014, de confirmer la position qu'elle avait déjà adoptée en 2009, à savoir l'abstention.

Contrairement à ce que vous indiquez, cette position n'a pas eu d'influence sur la décision finale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma parfaite considération.

Sabine LARUELLE

